AMF info

le journal des assurés AMF

Vie des Sociétés
L'Assemblée Générale d'**AMF** Mutuelle

Assurances
Auto / Habitation : encore plus de protection

Internet
Découvrez nos Solutions Jeunes

Insolite
Quand l'assurance a du cachet !

Transfert juridique
Tout ce qu'il faut savoir !

Numéro 7 - Octobre 2008

www.amf-assurances.fr

AMF MUTUELLE D'ASSURANCES

AMF ASSURANCES

AMF *Assurances* à l'affiche
dans votre quotidien !

Le Parisien / Aujourd'hui en France

Paris, capitale mond
0,95 €
le Parisien
AMF
ASSURANCES
Société du Groupe Matmut
Pour tous les agents de la Fonction Publique,
des solutions d'assurances complètes et performantes,
c'est indispensable...
Avec en plus le «100% certifié fonctionnaire»
approprié à vos besoins spécifiques,
c'est idéal !
100% certifié "fonctionnaire"
Parce que vous avez fait le choix d'être quotidiennement au service du plus grand nombre, AMF Assurances s'engage à vous apporter des solutions sans faille à chaque instant :
La solution qui « déménage » pour votre mutation
AMF Assurances fait de votre mobilité une priorité !
La solution qui « roule » pour tous vos déplacements
À vos côtés en toutes circonstances, une évidence !
La solution qui « assure » en cas d'accident
Protégé même pour les risques du métier, une nécessité !
Plus d'infos :
• www.amf-assurances.fr
• 577 bureaux Matmut-AMF Assurances
• N° Vert 0 800 23 13 00
TARIF AUTO / MOTO : jusqu'à - 4%*
Misez sur l'engagement durable !
Et parce que nous ne voulons pas être l'assureur d'un seul jour, nous nous engageons à ne pas augmenter nos tarifs Auto / Moto jusqu'en 2010*

Guide du nouvel emploi public - 16 et 17 juillet 2008.

Octobre 2008

SOMMAIRE

VIE DES SOCIÉTÉS
- L'Assemblée Générale d'**AMF** Mutuelle 4 - 5

EN PRATIQUE
- Transfert juridique : Tout ce qu'il faut savoir ! 6 - 7

ASSURANCES
- Comptables publics : des changements culturels 8 - 9
- Auto / Habitation : encore plus de protection 10 - 11

INTERNET
- Découvrez nos Solutions Jeunes 12

VOIX PUBLIQUE
- **AMF** info décrypte votre actu 13

SPOT
- Du côté d'**AMF** *Assurances* 14

INSOLITE *Votre nouvelle rubrique !*
- Quand l'assurance a du cachet ! 15

AMF info le journal des assurés **AMF**

Fondé en 2007
Edité par l'AMF
Secrétariat Alain Dano
Tél. 02 35 03 62 81
AMF 66 rue de Sotteville
76030 ROUEN CEDEX 1
Directeur de la publication Jean-Luc Nodenot
Rédacteur en chef Jean-Michel Levacher
Conception Graphique Studio Matmut
Réalisation CIEM
(Coopérative d'Information et d'Édition Mutualiste)
Tél. 01 44 49 61 00

Imprimerie Groupe Morault
60205 Compiègnes
Tirage
Dépôt légal 3e trimestre 2008
ISSN 1957-312 X

Réalisé avec un papier porteur du Label Ecologique Européen, N° d'enreg. F1/11/1, fourni par UPM.

Le papier utilisé pour cette publication est totalement recyclable. Il est produit à partir d'une matière première renouvelable issue de forêts gérées durablement où la biodiversité est sauvegardée. Il est produit par une usine certifié ISO 14001 et EMA, systèmes de Management Environnemental.

Il est certifié du Label Ecologique Européen (Fleur européenne).

crédit photo couverture : © Kirsty Pargeter - Fotolia.com

Jean-Luc NODENOT

ÉDITO

En choisissant, il y a deux ans, de spécialiser ses activités d'assurance pour être plus efficace et plus réactive, l'**AMF** a fait le choix de la mobilisation optimale de son savoir-faire et de ses moyens pour mieux vous servir.

Les sociétaires de l'**AMF** qui lui confient la couverture de leurs risques professionnels (risque pécuniaire des Comptables, défense pénale professionnelle…) disposent désormais d'une mutuelle d'assurance entièrement dédiée à la couverture de ces risques.

Chacun peut mesurer l'opportunité de cette spécialisation au regard des réformes en cours dans la Fonction Publique et qui concernent les Administrations mais aussi les métiers.

Les sociétaires qui ont rejoint **AMF** *Assurances*, la filiale dédiée à l'assurance des biens (Automobile, Habitation…), disposent désormais d'une offre d'assurance spécifique prenant en compte les contraintes de la vie professionnelle des fonctionnaires et donnant accès à la palette des services proposés par le *Groupe* **Matmut**.

Dans les deux hypothèses, les sociétaires sont mieux servis et disposent de garanties plus complètes et plus diversifiées.

En créant **AMF** *Assurances*, le *Groupe* **Matmut** et l'**AMF** ont fait le choix de la mutualisation des compétences, des savoirs et des techniques dans le respect du champ identitaire de la Fonction Publique et ce pour être en capacité d'adapter les réponses à un univers en mouvement et de mieux protéger les agents publics.

Ce numéro spécialement dédié au transfert de portefeuille qui clôture les opérations de spécialisation et à l'Assemblée Générale de l'**AMF** vous permettra de mesurer le chemin parcouru ces 18 derniers mois.

A toutes et à tous une excellente rentrée… dans les services.

Jean-Luc NODENOT
Président Directeur Général de l'**AMF**
Président du Conseil de Surveillance d'**AMF** *Assurances*

Assemblées Générales 2008
AMF Mutuelle

L'Assemblée Générale 2008 a permis d'informer les délégués sur la reconfiguration de l'AMF, initiée lors de l'Assemblée Générale 2006. Elle conduit à spécialiser l'activité de la Mutuelle en confiant à une filiale le développement de l'assurance des particuliers (Auto, Habitation,...) pour mieux exercer le métier d'origine visant à assurer le risque professionnel des fonctionnaires.
Les délégués ont ainsi pu prendre connaissance des travaux menés par le Conseil d'Administration en 2007 en vue d'organiser le transfert du portefeuille IARD* tout en recherchant à équilibrer l'activité d'assurance.
Cette Assemblée Générale fut également l'occasion de mettre en place une nouvelle gouvernance afin de mieux représenter le nouveau sociétariat de l'AMF.

Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire

Un exercice 2007 équilibré

En vue d'offrir une meilleure visibilité sur les résultats et le périmètre de la Mutuelle, l'approbation des comptes (sociaux et consolidés) **AMF/AMF** *Assurances* sera effectuée à l'occasion d'une nouvelle Assemblée Générale qui se déroulera le 14 octobre prochain.

Le premier exercice concerné par l'externalisation progressive de l'activité IARD au sein de la filiale **AMF** *Assurances* s'est déroulé de façon maîtrisée.

Le nombre de sociétaires de la Mutuelle a progressé (+ 6 %) pour s'établir à 184 621. Cette stabilité est cependant composée de plusieurs évolutions. Près de 40 000 sociétaires ont choisi de confier leurs contrats IARD à **AMF** *Assurances*, alors que dans le même temps la Mutuelle réalisait plus de 65 000 contrats Garanties de Protection Mutualiste (Garantie Pénale Professionnelle et Assistance).

L'activité de l'**AMF** concernant son cœur de métier, le risque professionnel dans la Fonction Publique, a continué de progresser (+ 8,05 %).

Le résultat de l'exercice s'élève à 2 986 K€. Les partenariats avec les mutuelles santé de la Fonction Publique, qui ont été renouvelés avec confiance, ainsi que les résultats obtenus, confortent le Conseil d'Administration dans les décisions prises ces deux dernières années.

AMF, assureur de référence du risque professionnel

L'**AMF** s'est développée dans la durée en centrant son expertise sur la couverture du risque professionnel des fonctionnaires. Elle détient aujourd'hui plus de 50 % de la couverture du risque professionnel des Comptables Publics et souhaite développer via les Garanties de Protection Mutualiste pour Tous, la défense pénale des fonctionnaires.

AMF Assurances, le succès attendu

La filiale dédiée à l'assurance privée des fonctionnaires, **AMF** *Assurances*, a commencé son activité le 5 avril 2007.

Le volume des contrats réalisés témoigne de la double réussite de l'opération. Au 31 décembre 2007, 67 660 sociétaires ont rejoint la filiale dont deux tiers originaires de l'**AMF**. Cela signifie que les sociétaires de l'**AMF** lui ont fait confiance et ont rapidement choisi de la rejoindre comme devrait le faire un très grand nombre également en 2008. Mais cela signifie également que des fonctionnaires qui n'étaient pas sociétaires de l'**AMF** ont choisi de rejoindre **AMF** *Assurances*.

Les résultats du premier exercice déficitaires à hauteur de 5,156 M€ résultent tout naturellement de la phase d'investissement et de lancement de la nouvelle société.

Le transfert de portefeuille mi-septembre

Après avoir rappelé que l'Assemblée en date du 25 juin 2007 a marqué son accord sur l'organisation du transfert de portefeuille de la Mutuelle à **AMF** *Assurances*, le Président du Conseil d'Administration a présenté aux délégués le projet de contrat d'apport validé par le Conseil d'Administration. Le total des actifs et passifs apportés s'établit ainsi respectivement à 98 870 978 € et 97 338 103 €.
A l'issue des opérations d'apport, la participation d'**AMF** au capital social de la filiale sera proche de 20 % et l'**AMF** disposera dans l'avenir de plus de 30 millions d'euros de fonds propres.

La Présidente du Directoire, Elisabeth Havis, a présenté l'ensemble du dispositif mis en œuvre en amont du transfert, afin d'inviter chaque sociétaire de l'**AMF** à répondre aux propositions d'**AMF** *Assurances*. Informations par mailing et contacts personnalisés, ont fait partie des recettes concoctées pour présenter **AMF** *Assurances*.

**Incendie Accidents Risques Divers*

Une nouvelle gouvernance mise en place par l'Assemblée Générale extraordinaire

Représentation des sociétaires

Dès 2009, les délégués de l'**AMF** élus pour six ans représenteront les différentes catégories de sociétaires de la Mutuelle (comptables, sociétaires couverts pour la défense pénale professionnelle, assistance) ainsi que des catégories professionnelles de contrats particuliers...
Une nouvelle liste de délégués sera soumise au suffrage des sociétaires dès le printemps prochain. La présidence du Conseil d'Administration pourra être occupée par un fonctionnaire détaché.
Participant indirectement au bon fonctionnement des services publics et limitant son activité à ce champ d'action, l'**AMF** dirigée par et pour les agents publics pourrait désormais être pilotée par un fonctionnaire en position de détachement.

Fondation de l'Avenir : un nouveau partenariat triennal

L'**AMF** s'est engagée à soutenir la Fondation de l'Avenir (recherche médicale appliquée) pour les trois années à venir en lui consacrant l'ensemble de son volant mécénat.
Etienne Caniard, Président de la Fondation, a remercié l'**AMF** de sa fidélité en retraçant la progression de la Fondation au cours des vingt dernières années.

Daniel Havis, Président du *Groupe* **Matmut**, s'est félicité des résultats obtenus par la filiale **AMF** *Assurances*.
Il a confirmé la volonté du Groupe d'accompagner la Mutuelle **AMF** dans ses métiers et son rôle de dynamisation des partenariats mutualistes de la Fonction Publique.
Il a en particulier évoqué la création d'une SGAM (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle) entre **Matmut** (**SAM**), **Smac** et **AMF**.

Jean-Luc Nodenot, Président de l'**AMF**, a conclu l'Assemblée Générale en se félicitant que l'année 2007 ait été correctement maîtrisée malgré ses caractéristiques très particulières (la société n'a plus développé d'activité dans le champ IARD dès avril 2007). Il a souligné le respect des engagements sociaux visant à assurer la continuité des emplois grâce aux propositions faites par le *Groupe* **Matmut**.
Enfin, il a rappelé que les objectifs de reconfiguration de la Mutuelle ont été atteints dans les délais : la Mutuelle se trouve en capacité, dès 2008, de développer une activité d'assureur de référence du risque professionnel dans la Fonction Publique.

La filiale **AMF** *Assurances* dispose de tous les atouts pour développer une nouvelle offre IARD à destination des agents des trois Fonctions Publiques, avec le soutien des Mutuelles de la Fonction Publique partenaires.

Élection des délégués à l'Assemblée Générale 2009

Par application de l'article 10 des statuts : "[...] se compose de 110 délégués titulaires et comporte un nombre de délégués suppléants au moins égal à la moitié de celui des délégués titulaires.

Les délégués, élus par les sociétaires, justifient d'au moins un an d'ancienneté et du paiement de leurs cotisations. Les délégués sont répartis en groupements professionnels. Les délégués sont élus pour six ans. S'ils perdent leur qualité de sociétaire, ils perdent par là même leur qualité de délégué. En cas de vacance en cours du mandat par décès, démission ou pour toute autre cause d'un délégué, celui-ci est remplacé par le délégué suppléant figurant sur la même liste et dans l'ordre de cette même liste. Les délégués sont élus au scrutin de liste majoritaire à un tour.

Les listes de candidats doivent être déposées au siège de la Société au plus tard le 15 janvier de l'année de l'élection.

Chaque liste de candidats comprend autant de noms qu'il y a de postes de délégués à pourvoir pour chaque groupement professionnel donné.
Le dépôt de chaque liste doit en outre être accompagné d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat".

Les élections sont fixées au 25 mars 2009. Le vote par correspondance a lieu jusqu'au 25 mars à minuit. Le dépouillement aura lieu le 26 mars 2009.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au siège de l'**AMF**, 80 rue Saint-Lazare 75009 Paris. ■

(de gauche à droite) **Antoine Brun**, Vice-Président honoraire, **Maurice Wattier**, secrétaire de séance, **Dominique Combe**, Secrétaire Générale, **Isabelle Gueudry**, Directeur Déléguée, **Jean-Luc Nodenot**, Président Directeur Général, **Jean-Marie Delaunay**, Vice-Président Délégué, **Denys Millet**, Vice-Président et **Patrick Bour**, Vice-Président.

Transfert juridique
Tout ce qu'il faut savoir !

Depuis le 12 septembre dernier, le transfert juridique de portefeuille a "fait passer" les contrats d'assurance de la vie privée des assurés* AMF *Mutuelle chez* AMF *Assurances*.
Une opération préparée depuis près d'un an, qui bénéficie de l'attention toute particulière de l'ensemble des salariés* AMF *Assurances*.

Ce n'est pas la première fois que vous entendez parler de "transfert juridique de portefeuille". Présenté comme un nouveau tournant dans **AMF** *info* n°4 en décembre 2007, cette opération a consisté à intégrer les contrats d'assurance **AMF** Mutuelle dans le portefeuille d'**AMF** *Assurances*.
Avant cette étape, déjà 80 000 sociétaires **AMF** Mutuelle nous avaient fait confiance en nous rejoignant suite aux nombreuses propositions effectuées par nos services.
Depuis le 12 septembre dernier, dans les faits, vous êtes 70 000 à avoir rejoint **AMF** *Assurances* par ce transfert juridique.
Depuis notre naissance, nous préparons votre arrivée avec la plus grande attention, pour vous accompagner le plus naturellement possible. De nombreux aménagements peuvent en témoigner.

Des moyens humains et informatiques

« Tous les moyens ont été mis en place pour que ce transfert se passe pour le mieux, explique Elisabeth Havis, Présidente du Directoire **AMF** *Assurances*. *Et nous avons travaillé de concert avec* **AMF** *Mutuelle pour que leurs assurés soient mis dans les meilleures conditions au moment de venir chez nous. »*
Au total, chez **AMF** *Assurances*, une trentaine de techniciens et autant de conseillers téléphoniques sont à votre écoute.
Pour cela, ils ont tous bénéficié d'une formation leur permettant d'acquérir les compétences informatiques et techniques nécessaires à la maîtrise des contrats d'assurance que proposait **AMF** Mutuelle.
Vous pouvez dorénavant nous contacter grâce à un numéro de téléphone dédié, spécialement créé à cette occasion :

N° Vert 0 800 200 219
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

du lundi au vendredi de 8h à 18h30 et le samedi de 9h à 17h.

Il vous permettra de poser toutes les questions qui subsistent au sujet de l'opération de transfert juridique.

De nombreux avantages

Si vous êtes aujourd'hui devenus des assurés **AMF** *Assurances*, vous ne bénéficiez pas tous pour autant de notre dernière offre adaptée à votre qualité de fonctionnaire.
AMF *Assurances* vous propose en effet de nombreux avantages dans ses Solutions "100 % certifiées Fonctionnaire".

Des tarifs compétitifs, des garanties performantes et un engagement durable à toute épreuve illustré notamment par la certitude de ne pas subir d'augmentation de vos tarifs d'assurance Auto/Moto jusqu'en 2010 ! Vous pouvez d'ores et déjà découvrir tous ces avantages sur notre site www.amf-assurances.fr.

En adoptant notre dernière offre, vous aurez également accès aux services du *Groupe* **Matmut** : Assistance, Protection Juridique, Télésurveillance, Services bancaires, Prévention…

Nous voulant proches de vous, nous mettons à votre disposition de nombreux conseillers téléphoniques.

Vous pouvez aussi accéder aux bureaux du *Groupe* **Matmut** répartis sur toute la France, ils sont près de 580.

Autant d'avantages à saisir immédiatement en nous contactant pour adapter votre contrat **AMF** *Assurances*. Nos équipes vous réserveront le meilleur accueil pour que vous soyez les bienvenus… chez vous !

De quoi faciliter votre vie d'agent public et vous démontrer qu'**AMF** *Assurances* est à l'écoute de vos besoins et contraintes spécifiques afin d'accompagner toutes les étapes de votre vie privée ou professionnelle.

© Stephen Coburn - Fotolia.com

Transfert : repères et mode d'emploi

Retour pratique sur les étapes du transfert juridique de portefeuille

- **5 avril 2007 : Début de l'activité d'**AMF *Assurances*, **qui naît de l'association entre deux assureurs, partenaires depuis plusieurs années, soit la** Matmut, **un assureur "généraliste" de premier plan et** AMF Mutuelle, **assureur dédié à la Fonction Publique.**

- **Avril 2007 / septembre 2008 : Informations par mailing et contacts personnalisés ont fait partie des moyens mis en œuvre pour présenter** AMF *Assurances* **aux assurés** AMF Mutuelle.

- **20 juin 2008 : Parution au journal officiel de l'avis de transfert de portefeuille** AMF Mutuelle **vers** AMF *Assurances* **(voir ci-contre).**

- **12 septembre 2008 : Date officielle du « transfert juridique de portefeuille ». Passage des contrats d'assurance "vie privée" d'**AMF Mutuelle **vers** AMF *Assurances*.

- **Aujourd'hui : L'ensemble des assurés** AMF Mutuelle **a rejoint** AMF *Assurances* **par le biais du transfert. Néanmoins, vous ne bénéficiez pas tous pour autant de la dernière offre** AMF *Assurances*. **Si vous n'avez pas encore contacté** AMF *Assurances*, **une ultime étape s'impose !**

Contactez-nous au N° Vert 0 800 200 219 (APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE) **pour que nous puissions vous conseiller au mieux de vos intérêts.**
Et vous faire bénéficier d'avantages adaptés à votre qualité de fonctionnaire.

Comptables et régisseurs publics

Si AMF *Assurances* **garantit les accidents « vie privée » des agents de la Fonction Publique,** AMF Mutuelle **continue d'être le premier assureur des risques professionnels pour les comptables et régisseurs publics. Notez dès à présent le numéro mis en place par** AMF Mutuelle **et dédié à votre activité :**

Comptables et régisseurs publics :

N°Azur 0 811 46 04 83 (PRIX APPEL LOCAL)

Avis du 20/06/08 relatif à un transfert de portefeuille des contrats d'une entreprise d'assurance

Par application des dispositions de l'article L. 324-1 du Code des Assurances, la société Assurance Mutuelle des Fonctionnaires et assimilés, des comptables publics et des agents comptables (AMF), dont le siège social est à Paris (9e) 80, rue Saint-Lazare, a présenté une demande tendant à l'approbation du transfert, avec ses droits et obligations, d'une partie de son portefeuille de contrats à la société AMF *Assurances*, **dont le siège social est à Rouen (76100) 66, rue de Sotteville.**

Un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis est imparti aux créanciers de ces deux sociétés pour formuler leurs observations sur le projet de transfert, dont ils peuvent prendre connaissance au siège social de la société AMF.

Ces observations devront être présentées par écrit, sous pli recommandé, au secrétariat du Comité des Entreprises d'Assurance, Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, direction générale du Trésor et de la politique économique (service du financement de l'économie, bureau Assur 2, télédoc 324) - 139 rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12. ■

Comptables publics : des changements culturels importants

Le 12 juin dernier, l'AFCM (Association Française de Cautionnement Mutuel), l'organisme qui cautionne les comptables publics en vue d'assurer leur risque, fêtait son centenaire. C'est elle qui est à l'origine de la création d'AMF en 1936.
Les deux entités ont depuis conservé des liens très forts, en vue de valoriser à la fois le métier de comptable et d'en faire mieux connaître les obligations et les responsabilités.
AMF *info* ***donne la parole à Christian Guicheteau, Président de l'AFCM, qui revient en détail sur le rôle et l'histoire de sa structure.***

Christian Guicheteau, Président de l'AFCM

Comment la fonction de comptable public s'est-elle démocratisée ?

Jusqu'en 1908, pour accéder à une fonction de comptable public, il fallait préalablement que l'intéressé dépose le cautionnement exigé de l'Etat en garantie de sa gestion, soit en numéraire, soit en rentes, etc… ce qui excluait, de fait, de la fonction tous les "mals fortunés" ou ceux qui ne pouvaient emprunter les sommes exigées au regard des taux usuraires réclamés.
Sous l'impulsion audacieuse de quelques militants syndicaux et mutualistes et avec l'aval de Joseph Caillaux, Ministre des Finances de l'époque, fut alors mise en place en 1908 une association à forme mutualiste dans le but d'obtenir qu'on substitue à la garantie personnelle et pécuniaire du comptable une garantie solidaire. Et c'est en fait le 10 juin 1908 que s'est tenue la première assemblée générale de ce qui allait devenir l'AFCM.

C'était donc une assurance pour les comptables publics ?

Il ne faut pas confondre cautionnement et assurance. Si le comptable se trouvait ainsi dispensé du versement du montant du cautionnement exigé, les risques encourus à l'occasion de sa gestion personnelle et pécuniaire des fonds publics ne se trouvaient nullement garantis et ils ne pouvaient être couverts que par la souscription d'une assurance personnelle couvrant cette responsabilité toute particulière.

Cette couverture était d'autant plus impérative que les nouveaux comptables, issus souvent de milieux modestes, encouraient, en cas de débet (somme due), des poursuites susceptibles de mettre dangereusement en péril leurs moyens d'existence.

Cette lacune n'ayant pas échappé aux fondateurs de l'AFCM, ils se penchèrent très rapidement sur le sujet en vue d'élaborer un projet de Mutuelle d'Assurance…

Et c'est ainsi qu'après quelques péripéties, les mêmes militants, avec la même détermination, finirent par faire valider, lors de l'Assemblée Générale de l'AFCM de mai 1936, le principe de la création d'une Assurance Mutuelle des Comptables Publics avec le soutien financier du Cautionnement Mutuel. Et à son tour, le 10 mai 1936, l'**AMF** (Assurance Mutuelle des Fonctionnaires) prenait naissance.

Quelle est la population de comptables et régisseurs couverte par l'AFCM et quel est le volume des cautionnements garantis ?

Un peu plus de 60 000 adhérents comptables publics ou régisseurs cotisent à l'AFCM. Le total des cautionnements que l'AFCM garantit à l'Etat représente à ce jour 1,140 milliard d'euros. Les comptables publics concernés sont principalement ceux qui dépendent de Bercy (trésoriers-payeurs généraux, comptables du trésor, des impôts, des douanes), les agents comptables des budgets annexes et des établissements publics nationaux, les agents comptables des établissements d'enseignement ou ceux des organismes de sécurité sociale. Quant aux régisseurs ce sont des régisseurs d'Etat ou des collectivités territoriales.

A quel moment intervient le cautionnement ?

Quand un comptable public se retrouve en débet, il a la possibilité de demander une remise gracieuse auprès du Ministre du budget. Si la somme dépasse les 10 000 euros, la remise est conditionnée à l'avis de la Cour des comptes. La remise est souvent acceptée, au moins partiellement. L'assurance personnelle de l'AMF vient alors prendre le relais. Le cautionnement intervient lorsque le débet est très lourd. En cas de détournement de fonds par exemple. Les cas sont rares mais cela arrive malgré les procédures de contrôle qui sont en place. Il faut comprendre qu'un comptable public sera considéré comme le responsable d'un détournement effectué par l'une des personnes qui travaille pour lui.

Comment évolue votre métier à l'heure où l'Etat cherche à rationaliser les dépenses ?

La règle de base de la comptabilité publique repose sur une séparation des pouvoirs entre l'ordonnateur, qui demande l'engagement d'une dépense, et le comptable qui va donner son accord. La LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances) de 2001 a considérablement fait évoluer notre métier pour passer d'un contrôle a posteriori tatillon et exhaustif à un rôle de conseiller en amont de la prise de décision. Cela évite d'avoir un rôle de censeur. C'est un changement culturel très important dans notre métier.
Les budgets sont en outre désormais davantage globalisés ce qui permet aux gestionnaires de procéder à des arbitrages. Le système a gagné en souplesse.

Au-delà de la garantie du cautionnement, quels sont les domaines dans lesquels l'AFCM intervient ?

Par tradition l'AFCM n'a jamais voulu se cantonner à un rôle purement financier qui consisterait à amasser des avoirs pour consolider sa position. Au contraire, les dirigeants successifs de l'AFCM ont eu à cœur de développer de nombreuses actions sociales : acquisition d'un important patrimoine immobilier dans le cadre du logement social avec près de 400 logements proposés à des loyers intéressants à des fonctionnaires, versement de subventions scolaires aux plus démunis, prêts aux adhérents en activité ou retraités. L'AFCM est également un des membres qui sont à l'origine de la Fondation de l'Avenir, organisme de recherche qu'elle continue à soutenir activement et financièrement.

Le partenariat historique AFCM/AMF doit-il évoluer ?

L'AFCM et l'**AMF** ont dès le départ instauré des mécanismes de gouvernance croisée via des Administrateurs communs, tout en s'organisant de façon opérationnelle pour répondre dans leurs champs respectifs à la couverture des risques encourus par les comptables publics et en travaillant ensemble à la valorisation des métiers comptables. Le savoir-faire des structures est incontestable et est reconnu par les comptables publics et les Administrations de tutelle. Nos enjeux sont désormais de mieux traiter ensemble le "faire savoir" concernant cette expertise et notre capacité à s'adapter à l'évolution des métiers comptables. ■

Christian Guicheteau a remis à **Eric Woerth,** Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction Publique, une médaille frappée à l'occasion du centenaire de l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

Auto / Habitation : des nouvelles conditions pour encore plus de protection !

AMF *Assurances* *fait évoluer ses Solutions Auto et Habitation pour vous offrir une protection toujours plus adaptée.*
Gros plan sur les principales extensions de garanties qui renforcent votre couverture face aux risques que vous pouvez rencontrer au quotidien.

AUTO

Des événements en plus pour la tous risques

L'assurance de votre automobile continue d'évoluer pour vous apporter plus de protection. La prise en charge de nouvelles situations vient s'ajouter aux nombreux événements déjà couverts dans la formule tous risques.

Vous êtes désormais couverts lors du retournement du capot ou des portières par le vent, de dommages occasionnés par un animal dans le moteur, de l'immersion accidentelle de la voiture lors de la mise à l'eau d'un bateau par exemple, de dommages électriques provoqués par un liquide malencontreusement versé dans l'habitacle de votre véhicule…

Ces situations vous sont peut-être déjà arrivées ou sont susceptibles de vous toucher : pensez à vous renseigner auprès de nos services !

L'exonération spécifique de franchise

Vous avez souscrit une garantie dommages pour votre auto. **AMF** *Assurances* améliore ses prestations et vous fait bénéficier d'un remboursement sans franchise dans plusieurs situations.

En cas de fuite prouvée du responsable d'un accident de la circulation dont vous êtes victime, de l'incendie de votre véhicule lors d'une émeute, de choc contre un animal non identifié… **AMF** *Assurances* maintient votre pouvoir d'achat en ne vous faisant pas payer de franchise. Et, utile pour les agents publics, la franchise n'est pas appliquée en cas d'acte de vandalisme consécutif à une malveillance caractérisée dont l'origine est directement liée à l'exercice professionnel de l'assuré. Ainsi, les dégâts subis par le véhicule d'un agent de police, tagué d'inscriptions en rapport avec son activité professionnelle, seront intégralement pris en charge sans franchise !

La garantie "suiveuse"

Notre garantie du conducteur vous offre une protection en cas d'accident de la route pouvant atteindre 1 000 000 d'euros. Cette garantie est également accordée aux conducteurs de votre véhicule déclarés sur votre contrat.

Votre protection est également assurée dès lors que vous utilisez un véhicule qui n'est pas le vôtre : emprunt ou location d'une voiture dans un garage agréé **AMF** *Assurances* suite à un accident, camionnette, cyclomoteur, camping-car…

Pratique notamment pour vous agents publics, qui êtes parfois amenés à emprunter votre véhicule de service en cas de déménagement par exemple.

HABITATION

Garantie spécifique "déménagement"

Nous avons regroupé l'ensemble de nos offres liées au déménagement dans un véritable "carton de garanties" : la garantie spécifique déménagement !

- un de vos amis se blesse ou déchire son blouson en vous aidant à déménager, il est couvert !
- les frais d'avenants de votre modification de contrat d'assurance habitation sont offerts en cas de mutation.
- notre protection juridique vous vient en aide en cas de litige avec votre propriétaire au moment de la restitution de votre caution par exemple…
- votre ancien logement est assuré sans supplément pendant 3 mois ! Pratique pour les travaux de dernière minute !

Pour mieux vous servir, deux nouvelles prestations y sont ajoutées :

- vos biens mobiliers sont garantis (sous conditions) pendant leur transport et leur stockage temporaire.
- vous stockez vos meubles dans un garage ou un hangar, nous couvrons votre responsabilité si vous détériorez accidentellement ce local.

Vols et agressions en tous lieux

59 % des Français craignent l'agression ! Nous avons donc choisi d'intégrer au contrat Performance, une garantie vol et agression en tous lieux. Ainsi, votre matériel informatique (appareil photo, ordinateur portable), de sport ou de loisirs est couvert dans ce cas.

Les nouvelles conditions de notre Solution Habitation "Performance" doublent les plafonds de garantie. Ils passent ainsi de 500 à 1 000 € en cas de vol à l'arrachée ou d'agression.

Pour vous faciliter la vie et récupérer rapidement vos papiers d'identité, nous prenons en charge le coût de renouvellement de vos documents administratifs en cas de vol.

Favoriser le développement durable

Fidèle à son "engagement durable", **AMF** *Assurances* prend en charge sans supplément les équipements de développement durable dans le contrat Performance de sa Solution Habitation.
Sont compris tous les équipements favorables à l'émergence des énergies nouvelles : pompe à chaleur, éolienne, panneau solaire…

Les nouvelles conditions de notre Solution Habitation "Performance" doublent les plafonds de garantie. Ils passent ainsi de 10 000 à 20 000 €. ■

Bon à savoir :

- **Prenez contact avec votre conseiller** AMF *Assurances* **au moment de votre déménagement pour adapter votre Solution Habitation à vos nouveaux besoins.**

  ***Mobilité = simplicité* : c'est l'engagement pris par** AMF *Assurances* **envers les agents du service public !**

- **Votre équipement de développement durable bénéficie de crédits d'impôts,** AMF *Assurances* **vous encourage et félicite votre attitude d'éco-assuré en le garantissant gratuitement.**

Bon à savoir:

- **Déclarez toute dégradation volontaire sur votre véhicule aux forces de police. Une copie de votre plainte sera nécessaire au moment de votre déclaration de sinistre auprès de nos services.**

- **N'oubliez pas d'informer votre conseiller** AMF *Assurances* **par téléphone que vous avez emprunté un véhicule qui ne vous appartient pas ! Vous serez alors couvert sans souci !**

Découvrez nos Solutions Jeunes !

Les jeunes fonctionnaires recherchent des Solutions qui assurent, avec plein de garanties pour dire "Stop" aux soucis ! Le tout à petits prix !* AMF *Assurances* *l'a compris et répond à leurs envies. En découvrant nos Solutions Jeunes, ils découvriront nos offres "100 % certifiées Jeunes Fonctionnaires"...

Au cours du dernier trimestre de l'année 2008, **AMF** *Assurances* va présenter son offre de produits d'assurance dédiée à la nouvelle génération d'agent public : les Solutions Jeunes !
A l'heure où la Fonction Publique connaît un profond renouvellement de ses effectifs, nous consacrons aux jeunes agents une offre spécialement conçue autour de leurs besoins et attentes spécifiques. Ils pourront prochainement la découvrir sur www.amf-assurances.fr en cliquant sur l'onglet "Solutions Jeunes".

Un budget allégé !

Dans toutes nos Solutions, nous apportons aux jeunes agents la possibilité de bien garantir leurs affaires personnelles sans se ruiner.

Pour l'Auto, nous mettons **trois plans malins** à portée de leurs mains.

1. Chez **AMF** *Assurances*, les jeunes permis ne sont pas systématiquement soumis à une majoration plein pot.
2. Ils peuvent coller une B.A.F. (Bonification Auto Famille) au tarif de leur assurance Auto et gagner jusqu'à 8 ans de bonne conduite.
3. Enfin, ils économisent jusqu'à 10 % en fonction de l'âge de leur véhicule.

En Habitation, qu'ils soient locataires d'une chambre ou d'un T3, nous adaptons nos tarifs à leur espace de vie : 36 € par an seulement pour l'assurance d'une chambre ! Nous leur proposons d'explorer l'Espace Jeunes (Solution Habitation Jeunes).

Enfin, nous leur offrons la possibilité de **"sortir couvert, même pour prendre l'air"** avec une garantie couvrant les accidents corporels pour seulement 16 € par an !

Le plein de garanties... Fini les soucis !

Ces prix compétitifs n'altèrent en rien la couverture de leurs biens, au contraire :

> ***"Pour leur voiture, on assure !***
> ***Pour leur logis, l'essentiel est compris !***
> ***Quelle que soit leur activité, ça le fait !"***

Autant de solutions à découvrir sur le net. Des slogans qui en disent long sur le soin apporté à nos nouveaux produits d'assurance qui répondent aux préoccupations actuelles des jeunes de leur temps !
A découvrir en surfant sur notre site www.amf-assurances.fr ! ■

Juin - Juillet : AMF info décrypte votre actu !

"Vacances j'oublie tout !" **AMF** *info* ***revient sur l'actualité estivale concernant la Fonction Publique.***
Prêt pour une séance de rattrapage avec Voix Publique ?

Début juin 2008 - Un site Internet pour la mobilité des agents publics

Le gouvernement a annoncé la mise en ligne d'un site d'information consacré au projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique : www.fonctionpubliquemobilite.org

Projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique
Le projet de loi Mobilité
Vos droits
Le dispositif indemnitaire
L'ouverture du recrutement

Ce projet de loi vise à supprimer les différents obstacles à la mobilité des agents entre les trois Fonctions Publiques et entre les secteurs privés et publics.
Depuis la page d'accueil, quatre rubriques présentent :
- les 15 articles du projet de loi,
- vos droits et garanties à la mobilité, les procédures simplifiées,
- le dispositif indemnitaire : ses modalités et les montants,
- l'ouverture du recrutement et les nouvelles dispositions.

5 juin 2008 - Création d'une bourse à l'emploi public en ligne

La BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public) permet d'élargir vos perspectives de mobilité. En vous connectant sur www.biep.gouv.fr, vous avez accès à des centaines d'offres d'emploi émanant des ministères ou des administrations, aussi bien pour les agents que les contractuels.

21 juillet 2008 - Révision générale des politiques publiques et mobilité

Une circulaire relative aux modalités de mise en œuvre des décisions dans le cadre de la révision générale des politiques publiques est parue. Elle prévoit une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint, un complément indemnitaire en faveur de certains fonctionnaires de l'État à l'occasion d'opérations de restructuration, une indemnité de départ volontaire et une indemnité temporaire de mobilité. ■

Du côté d'AMF Assurances

AMF Assurances... Et leur rêve devient réalité !

Pendant six semaines, du mois d'octobre à la mi-novembre 2008, **AMF** *Assurances* participe à l'opération menée par la Mutuelle Nationale de l'Aviation et de la Marine (MNAM) au profit de l'association "Rêves Manche" en partenariat avec la Presse de la Manche. L'objectif de cette opération, caritative et humanitaire, est d'apporter un moment de joie et de bonheur aux enfants gravement malades dans le département. Une première !

Pour ce faire, l'association "Rêves Manche" est entrée en contact avec trois hôpitaux : Cherbourg, Saint-Lô et Avranches.

Pendant un mois et demi, un coupon de participation paraîtra quotidiennement dans la Presse de la Manche. Un tirage au sort désignera les gagnants des lots mis en jeu par les partenaires de l'opération. Mais surtout, chaque coupon de participation renvoyé entraînera un don automatique d'un euro à l'association "Rêves Manche" de la part des partenaires de l'opération, dont "L'assurance de tous les fonctionnaires". De quoi réaliser le rêve de nombreux enfants malades...

La Presse de la Manche se fera l'écho de tous les moments de bonheur vécus par les enfants pendant toute la durée de l'opération.

Plus d'informations sur www.reves-manche.fr et sur www.lapressedelamanche.fr

14e championnat national de cyclisme des services pénitentiaires

Près de deux cents coureurs cyclistes ont pris part à la 14e édition du championnat de France de cyclisme des services pénitentiaires qui s'est déroulée le 13 septembre dernier à Perthes-en-Gatînais (Seine-et-Marne). Une opération au cours de laquelle **AMF** *Assurances* était présente en partenariat avec la Mutuelle du Ministère de la Justice et la Fédération Française de Cyclisme.

Un championnat de France particulièrement disputé qui a donné lieu à de belles joutes sportives dans les trois catégories (moins de 40 ans, 40/50 ans et plus de 50 ans). **AMF** *Assurances* y a tenu un stand en commun avec la Mutuelle du Ministère de la Justice. L'occasion de remettre cadeaux et flyers aux nombreux participants ainsi qu'au public venu en masse, et de présenter à chacun les Solutions d'**AMF** *Assurances*. ■

Prévention contre les maladies cardiovasculaires

C'est par la tenue d'un stand qu'**AMF** *Assurances* a rappelé son engagement auprès de la Délégation Action Sociale du département de la Somme le 7 septembre dernier à Dury lors de la 11e journée de prévention contre les maladies cardiovasculaires. Etait notamment présente la Mutuelle Générale de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Près de 400 visiteurs ont pu apprécier le salon où des professionnels de la Santé étaient présents en nombre. Nous avons testé leur indice de prudence avec un quiz sur les accidents de la vie. De nombreux lots ont été distribués pour l'occasion.

Retrouvez les prochaines opérations menées par AMF Assurances :

- **7/8 octobre : Circuit de Charade (Puy de Dôme)**, Stages Automobiles Club de l'Ouest réservé à l'École Nationale des Impôts. Accueil du personnel administratif ou des élèves stagiaires.
- **10 octobre : Cysoing (Nord)**, Cross des képis ouvert aux fonctionnaires douaniers, pompiers en partenariat avec la Mutuelle Générale de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (MGEFI)...
- **11 novembre : Cherbourg (Manche)**, Les foulées de la Manche, en partenariat avec la Mutuelle Nationale de l'Aviation et de la Marine.
- **28 novembre : Canteleu (Seine-Maritime)**, Cross de la région gendarmerie de Haute-Normandie.

Quand l'assurance a du cachet !

Une collection de voitures anciennes ou de cartes postales, une maison troglodyte… Les conseillers téléphoniques* AMF *Assurances* *sont régulièrement amenés à répondre à des demandes d'assurance « insolites ». Aujourd'hui, l'assurance a du cachet !

Dans le courant du mois de mars 2008, un assuré **AMF** *Assurances*, retraité de la Fonction Publique, se rend dans son bureau conseil afin de solliciter un devis pour assurer sa collection de timbres, commencée voilà plus de… 65 ans !

Première République

Un philatéliste assidu, qui a réussi l'exploit de rassembler des milliers de timbres, dont plusieurs datent de 1849.
Pour la petite histoire, c'est cette année là, alors que la première République en est à ses balbutiements, qu'est mis en vente le premier timbre français, d'une valeur de 20 centimes, tiré à 41,5 millions d'exemplaires…
Une collection "extraordinaire" à la valeur sentimentale incommensurable, qui a notamment permis à notre assuré de retracer l'histoire de la poste et des timbres à travers les ans.

Un contrat, deux précautions

C'est grâce au catalogue Tallay, véritable référence des collectionneurs, que notre assuré parvient à définir la valeur pécuniaire de sa collection. De quoi donner quelques indications à son conseiller **AMF** *Assurances*. Elle dépasse les plafonds de garantie ordinaires, qui s'élèvent à 8 000 € dans la Solution Habitation Performance, dont il est titulaire.

Voilà pourquoi, après plusieurs échanges, **AMF** *Assurances* lui propose de garantir sa collection à hauteur de 12 000 €. Il lui en coûte seulement 120 € par an. Il a la certitude d'être couvert en cas de dommages matériels, d'inondations, de catastrophe naturelle… Une assurance complète à un tarif timbré !

En bon assuré, notre philatéliste a pris le soin de s'adapter aux nouvelles technologies en gravant l'ensemble de sa collection sur DVD ! C'est bien connu : deux précautions valent mieux qu'une ! ■

Si vous assurez un objet insolite auprès de nos services et que vous souhaitez faire partager votre passion et comprendre comment nous la protégeons, n'hésitez pas à nous contacter au 02 35 63 72 73.

Nous Contacter

Par téléphone, du lundi au vendredi de 8h à 18h30 et le samedi de 9h à 17h

Devis ou souscription
N° Vert 0 800 23 15 00
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Gestion contrats
N°Azur 0 810 23 15 15
PRIX D'UN APPEL LOCAL

Gestion sinistres
N°Azur 0 810 23 15 23
PRIX D'UN APPEL LOCAL

Près de 580 bureaux : coordonnées et plans d'accès sur www.amf-assurances.fr rubrique "Nous contacter"

AMF
ASSURANCES

Une double SÉCURITÉ adaptée à votre FOYER

Société du *Groupe* Matmut

L'assurance de tous les fonctionnaires

www.amf-assurances.fr

AMF *Assurances* - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 45 000 000 € entièrement libéré 487 597 510 RCS Rouen - Entreprise régie par le Code des Assurances.